

Jacques Favier
11 rue de Cocagne
60590 Sérifontaine

Monsieur Nicolas DESFORGES
Préfet de l'Oise
1, place de la préfecture
60022 BEAUVAIS cedex

Sérifontaine, le 11 octobre 2012

Monsieur le Préfet,

Je vous écris au sujet du projet de rattachement de la commune de Sérifontaine à une Communauté de communes.

Historien de formation je me suis passionné pour l'histoire si riche et si particulière de Sérifontaine, où je possède une maison depuis 15 ans.

En 2011 j'ai publié le livre que je suis heureux de vous adresser, où j'essayais de dépasser le cadre d'un recueil de cartes postales pour permettre aux lecteurs (et notamment aux plus jeunes ou aux plus récemment installés) de deviner les grandes lignes qui structurent la personnalité d'une commune qui ne veut pas devenir une cité dortoir. L'histoire est créatrice de liens, et j'ai la conviction que ne peuvent coexister deux populations, l'une inconsolable de sa défunte usine, l'autre qui n'en soupçonne pas même l'existence.

Au printemps, j'ai ouvert le blog *Sérifontaine, un patrimoine commun* que vous pouvez consulter à l'adresse www.serifontaine.com. Le dernier sujet abordé, dans un billet intitulé *sur la route du Bray* m'a valu de nombreux commentaires et mails montrant qu'un débat existe sur une double question : le précédent Maire a-t-il eu raison de nous isoler si longtemps ? et sommes-nous maintenant *forcés* de rejoindre la ComCom de Lachapelle-aux-pots ou bien pourrions-nous choisir celle de Gisors courant au bord de l'Epte ?

Lorsque la question du rattachement avait été évoquée, le Maire actuel, M. Grousset, avait certes cité la possibilité de se tourner vers Gisors, mais après une rencontre avec vos services en décembre 2011 l'adhésion au « Pays de Bray » s'est dessinée sans vraie consultation ni adhésion des citoyens. En septembre, la proposition de ce même rattachement a été présentée de nouveau par votre autorité, de nouveau sans que cela ne suscite de débat, comme si « les jeux étaient faits ».

Nombreux sont pourtant les citoyens, parmi ceux que le sujet intéresse, qui pensent qu'en termes historiques, mais aussi économiques, pratiques, et tout simplement en raisonnant le nez sur la carte des infrastructures, notre bassin de vie est polarisé par Gisors. Est-il besoin de vous rappeler que c'est un distingué Secrétaire de votre Préfecture, Louis Graves, qui estimait en 1841, que le dessin même du canton du Coudray était injustifiable ? *Perseverare diabolicum* !

Le bruit court Sérifontaine que vous auriez « refusé » l'examen de cette option. Si tel est le cas, je souhaiterais être éclairé sur les raisons de cette décision.

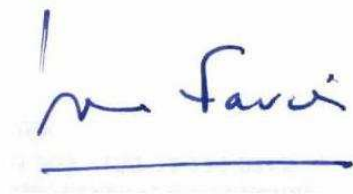
Il me semble qu'une Communauté de communes sur 2 départements (et 2 régions !) est possible : point n'est besoin pour le vérifier de courir jusqu'aux enclaves bigourdanes en Béarn, la ComCom de Barcelonne-du-Gers est bien installée sur deux départements (et deux régions) et beaucoup plus près de chez nous celle du Pays Houdanais enjambe aussi depuis 2004 les frontières (régionales) de l'Eure-et-Loir et des Yvelines. Enfin la ComCom de Sablé-sur-Sarthe est également à cheval sur les départements de la Mayenne et de la Sarthe. Il ne s'agit donc ni d'une rareté pyrénéenne, ni d'une exception et si cela est possible chez Monsieur Fillon, cela ne doit pas être hérétique !

En tant que citoyen, je souhaite que ce sujet qui est structurant ne soit pas une décision derrière le rideau, une affaire d'élus et d'élus d'élus, mais qu'une explication, voire une consultation ait lieu. Si Sérifontaine est restée « seule » si longtemps, ce n'est pas sans forte raison. Un seul édito de Maire dans un Bulletin Municipal ne légitime pas une décision.

En tant qu'historien et géographe, maintenant, je vous fais part de mon trouble en voyant que l'on dessine d'abord administrativement des ensemble territoriaux, dont on charge ensuite des consultants de définir les SCOT dont la démonstration standardisée et plaquée au *powerpoint* sur la réalité, est parfois bien peu convaincante.

SI, comme je veux le croire, la décision peut être mise en suspens, et qu'un débat public peut être organisé, la qualité de la vie démocratique, quelque soit au demeurant la décision finale, y gagnera grandement et les habitants de Sérifontaine ne pourront que vous en être reconnaissants.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.



M. Favier